

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU JEUDI 17 FEVRIER 2022**

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Jeudi Dix-sept du mois de février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni en téléconférence, via l'application en ligne Zoom, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

**ÉTAIENT PRÉSENTS EN TELECONFERENCE** : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mmes Wennie MOLIA – Marguerite MURAT – MM. Teddy BARBIN – Emmerly BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADÉLAÏDE – M. Josy LAQUITAINE – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – M. Jimmy DAMO – Mmes Nina PAULON – Rebecca BELLEVAL – Mégane BOURGUIGNON – M. Lucas ALBERI – Mme Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

**ÉTAIENT ABSENTS** : M. Louis ANDRÉ (excusé ; pouvoir donné à M. Michel HOTIN) – Mme Nanouchka LOUIS (excusée ; pouvoir donné à Mme Liliane MONTOUT) – M. Jules FRAIR (excusé ; pouvoir donné à Mme Jocelyne VIROLAN) – Mme Elodie CLARAC (excusée ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – MM Marcellin ZAMI (excusé ; pouvoir donné à M. Michel HOTIN) – Sébastien THOMAS (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Stéphane URIE (excusé ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – David LUTIN (excusé ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Mmes Nadia CELINI – Maguy BORDELAIS (excusée ; pouvoir donné à M. Patrice PIERRE-JUSTIN).

**Madame Mévice VERITE a été désignée secrétaire de séance à la majorité.**

**PROJET DE CRÉATION ET DE  
RÉHABILITATION DES  
ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ  
-  
MODIFICATION DU PLAN DE  
FINANCEMENT**

**CM-2022-2S-DAF-10**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n°CM-2021-7S-DAF-82, relative au nouveau plan pluriannuel des investissements 2020-2026 ;

Vu la délibération n° CM-2021-2S-DP-19 en date du 30 mars 2021, validant le projet de création et de réhabilitation des équipements de proximité ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Transformation de l'Action Publique en date du 9 février 2022 ;

**Considérant** que le projet est recentré sur la réhabilitation des plateaux sportifs dans les écoles et la réalisation des équipements sportifs de proximité ;

**Considérant** la volonté de l'équipe municipale de renforcer les équipements sportifs sur le territoire ;

**Considérant** la volonté de la municipalité d'améliorer le cadre de vie des administrés et des usagers du Gosier ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

### DÉCIDE

**Article 1 :** D'approuver le projet de création et de réhabilitation des équipements de proximité recentré sur :

- la réalisation et la réhabilitation de plateaux sportifs dans les écoles
- la réhabilitation des équipements de proximité.

**Article 2 :** D'approuver la modification du plan de financement du projet, comme suit :

	Nature	Montants
DÉPENSES	TRAVAUX	1 200 000,00 €
Total dépenses hors taxes		1 200 000,00 €
RECETTES	ETAT - FEI 2022	336 000,00 €
	RÉGION	450 000,00 €
	VILLE	414 000,00 €
Total recettes hors taxes		1 200 000,00 €

**Article 3 :** D'autoriser le maire à solliciter des partenaires afin de finaliser le plan de financement du projet.

**Article 4 :** De donner tout pouvoir au maire afin de signer toute pièce relative à cette affaire.

Acte rendu exécutoire après  
envoi en Préfecture le

25 FEV. 2022

Et publication ou notification  
le

25 FEV. 2022

Fait et délibéré à Gosier, le 17 février 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Cédric CORNET -

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Projet de création et de réhabilitation des équipements de proximité - Modification du plan de financement

Date de transmission de l'acte : 25/02/2022

Date de réception de l'accusé de  
réception : 25/02/2022

Numéro de l'acte : CM20222SDAF10 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20220217-CM20222SDAF10-DE

Date de décision : 17/02/2022

Acte transmis par : Harry BEAUBOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.10. Divers